

Langues dans l'Éducation  
Langues pour l'Éducation



Division des Politiques linguistiques

Les langues étrangères – vivantes et classiques

***Groupe de coordination ad-hoc pour la Plateforme:***

Laila AASE, Jean-Claude BEACCO, Michael BYRAM, Marisa CAVALLI, Daniel COSTE, Alexandru CRIȘAN, Michael FLEMING, Olivier MARADAN, Sigmund ONGSTAD, Irene PIEPER, Florentina SAMIHAIAN, Helmut VOLLMER et Piet-Hein VAN DE VEN

***L'équipe éditoriale du projet est constituée par***

Jean-Claude BEACCO, Michael BYRAM, Daniel COSTE et Michael FLEMING

## Les langues étrangères – vivantes et classiques

L'enseignement des langues étrangères, qu'elles soient vivantes ou classiques, a des objectifs éducatifs qui sont à la fois humanistes et fonctionnels ; c'est ce qui ressort du discours sur l'enseignement de ces deux groupes de langues, mais aussi que l'importance conférée à ces objectifs n'est pas la même pour l'un et l'autre de ces groupes. Sur cette toile de fond, le Conseil de l'Europe a élaboré des instruments qui contribuent à l'amélioration des processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation des langues vivantes étrangères.

### **Sommaire**

1. Objectifs humanistes.....	4
2. Objectifs fonctionnels .....	5
3. Les instruments du Conseil de l'Europe pour la création d'un langage commun concernant l'enseignement des langues .....	6

Ce texte est une introduction à la partie conceptuelle de la plateforme qui concerne les langues dans l'éducation généralement désignées comme les langues vivantes et classiques. Elles ont pour particularité commune d'être différentes de la/des langue(s) dominante(s) d'un système éducatif, tout en étant la/les langue(s) de la majorité d'une société – autrement dit la/les langue(s) « nationale(s) ». Ces langues vivantes et classiques dites « étrangères » ne sont habituellement pas utilisées dans une société mais constituent un moyen d'accès à d'autres personnes et à leur culture multiple, qu'elles soient contemporaines ou anciennes.

Les langues étrangères – vivantes et classiques – comme matières dans l'enseignement obligatoire présentent certains objectifs éducatifs communs, et d'autres différents. Qu'il s'agisse de langues vivantes ou classiques, leur enseignement est axé sur la connaissance et la compréhension de la nature de la langue, d'autres cultures et de la culture de l'apprenant. Dans une moindre mesure, leur apprentissage doit permettre à l'apprenant de communiquer avec les locuteurs de ces langues. Dans le cas des langues classiques, la compétence linguistique de l'apprenant va être réceptive, tandis que dans le cas des langues vivantes, cette compétence sera à la fois réceptive et productive. Pour les langues classiques, les objectifs éducatifs sont humanistes, tandis que pour les langues vivantes, ils sont à la fois humanistes et fonctionnels, comme d'ailleurs pour les [langues de scolarisation](#).

Jusqu'à des décennies récentes, les seules langues vivantes enseignées étaient les langues parlées à l'étranger, ce que l'on appelle les « langues étrangères ». Mais, alors que l'édifice social devenait plus complexe et que de nouvelles langues étaient introduites par les groupes de migrants – ou du fait d'une attention accrue à des langues présentes de longue date mais ignorées jusqu'alors –, la notion de langues vivantes s'est élargie. Aujourd'hui, elle englobe les [langues présentes dans un pays](#) mais non considérées comme langues « nationales ». C'est ainsi que certaines d'entre elles sont venues enrichir la panoplie des langues enseignées à l'école. Certaines peuvent être perçues comme « étrangères », d'autres comme parties intégrantes du patrimoine culturel ; au-delà de cette distinction plutôt floue, les objectifs fondamentaux de leur enseignement sont les mêmes.

L'enseignement des langues étrangères est donc un moyen d'élargir le répertoire de langues et de variétés linguistiques de l'apprenant, autrement dit ses compétences plurilingues. Il permet aussi de développer chez lui la capacité à augmenter son répertoire tout au long de sa vie, de façon autonome ou avec l'aide de l'enseignement. L'enseignement des langues étrangères fait donc partie de l'éducation au plurilinguisme. Il a par ailleurs de nombreuses caractéristiques en commun avec l'enseignement d'autres langues de l'éducation et offre un potentiel pour la coopération – qui est un principe central de la conception des programmes.

## **1. Objectifs humanistes**

L'objectif recherché par l'enseignant en langue, classique ou vivante, est que l'apprenant soit en mesure d'utiliser la langue en question et qu'il appréhende sa nature en l'étudiant et en l'analysant. Sur la question de l'existence d'une relation entre l'usage et l'analyse, les avis sont partagés, mais la littérature sur les programmes et la philosophie s'y rapportant soulignent l'intérêt tant de l'usage que de l'analyse. Un autre objectif escompté est que les résultats de l'étude et de l'analyse d'une langue spécifique soient transposables dans d'autres langues, et donc que l'apprenant puisse appliquer ses connaissances et capacités aux nouvelles langues qu'il va rencontrer durant sa vie. C'est en cela une contribution à la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et de la compétence plurilingue.

L'étude et l'analyse des langues sont, en second lieu, un moyen de comprendre la nature de la langue en soi et de l'individu en tant qu'« être linguistique ». (On parle souvent à ce sujet d'enseignement pour la « conscience linguistique »/la « conscience de la langue »). L'enseignement des langues participe ainsi à l'éducation humaniste en ce qu'il aide à comprendre l'humanité et permet à l'individu de mieux se comprendre.

L'enseignement des langues s'intéresse aussi aux cultures associées aux langues concernées afin de remplir d'autres objectifs humanistes, et notamment la compréhension des peuples d'autres sociétés et cultures. La compréhension des cultures, combinée à la possibilité de communiquer, devrait permettre la transmission de valeurs et d'expériences humaines et la réduction des préjugés envers les autres. Dans la mesure où la communication en langue vivante est à la fois réceptive et productive, et immédiate plutôt que basée sur l'écrit, cet objectif a, depuis quelques décennies, plus d'importance que dans les langues classiques. Concernant les langues vivantes, la politique et l'enseignement ciblent donc la « [compétence interculturelle](#) », autrement dit, la volonté de nouer le dialogue avec des locuteurs d'autres langues dans la poursuite d'intérêts communs. Cette compétence a des conséquences humanistes, en ce qu'elle favorise chez le locuteur une réflexion sur sa culture et son identité propres, de même que des conséquences utilitaires, en ce qu'elle permet des échanges directs avec les personnes d'autres langues et cultures.

## 2. Objectifs fonctionnels

L'enseignement des langues vivantes en Europe s'est développé à partir de l'enseignement du latin qui, au Moyen Âge, visait des objectifs humanistes et fonctionnels. La disparition des objectifs pratiques liés à l'enseignement des langues classiques a conduit, par contraste, à un renforcement de ces mêmes objectifs assignés aux langues vivantes : communiquer avec les locuteurs de ces langues pour négocier, trouver du travail et échanger des avis sur des centres d'intérêt partagés. Ces dernières décennies, la priorité donnée aux objectifs fonctionnels a été préjudiciable aux objectifs humanistes, même si objectifs humanistes et fonctionnels ne s'excluent pas mutuellement : une meilleure communication contribue aussi à une meilleure compréhension entre individus de différentes langues et cultures. L'intérêt pour ce double objectif (pratique et humaniste) s'est traduit par l'inclusion de la « communication dans une langue étrangère » en tant que compétence clé dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*.

L'orientation sur les objectifs fonctionnels a également conduit à de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage qui mettent au premier plan l'usage de la langue et au second plan l'analyse de la langue, et donc les valeurs humanistes afférentes. Ces nouvelles méthodes, que l'on désigne collectivement par le terme d'« approche communicative » de l'enseignement des langues, reflètent un changement dans l'analyse de la langue. Ainsi, davantage d'importance est accordée aux « fonctions » pour lesquelles la langue peut être utilisée et aux « notions » qu'elle peut servir à exprimer – même si cela n'exclut pas que la syntaxe et la phonologie fassent partie intégrante des programmes d'apprentissage et d'enseignement. Au Conseil de l'Europe, cette évolution a abouti à la production des « niveaux seuils », qui sont des instruments pour la description de niveaux de langue permettant de répondre de façon satisfaisante aux besoins quotidiens dans une autre langue.

Les méthodes communicatives d'enseignement des langues se focalisent également sur l'usage de la langue comme moyen d'apprendre cette même langue. Les apprenants sont ainsi encouragés à utiliser leurs compétences langagières, quoique limitées, pour nouer le dialogue

avec les autres locuteurs, échanger des vues ou des informations, par exemple. Ce processus se déroule dans la classe de langue mais peut être étendu à d'autres classes par l'utilisation des langues vivantes étrangères comme vecteur d'enseignement et d'apprentissage d'autres matières au programme, par exemple les sciences naturelles (biologie) et les sciences humaines ou sociales (géographie) – c'est ce que l'on appelle « l'enseignement intégrant contenu et langue » ; dans les programmes d'immersion ce sont *toutes* les matières qui sont enseignées par le biais d'une langue vivante étrangère . Le rôle des langues vivantes vient ainsi à s'apparenter à celui des langues de scolarisation, qui sont utilisées pour [l'enseignement d'autres matières](#).

### **3. Les instruments du Conseil de l'Europe pour la création d'un langage commun concernant l'enseignement des langues**

Avec les changements intervenus dans la société européenne au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, l'apprentissage des langues est devenu plus essentiel que jamais. Les objectifs humanistes que sont la compréhension des autres, de leur culture et de leur patrimoine culturel ont gagné en importance pour la promotion de la cohésion sociale au sein des Etats européens et de l'Europe dans son ensemble. Ce sont d'ailleurs ces objectifs qui, depuis le début, inspirent les projets du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues, et dont le [Livre blanc sur le dialogue interculturel](#) se fait l'écho.

Les objectifs fonctionnels ont aussi pris de l'importance du fait de la plus grande mobilité géographique des travailleurs et des étudiants, et de l'ampleur croissante des flux migratoires en Europe et en provenance de pays non européens. La mobilité et la migration induisent une expérience des autres immédiate et directe, alors qu'elle passait auparavant par les manuels qui étaient la base de l'enseignement des langues. A ce propos, il existe aujourd'hui des [instruments](#) pour accompagner l'analyse et la réflexion de ceux qui font cette expérience.

Les apprenants et les enseignants, comme toutes les personnes engagées professionnellement dans l'enseignement des langues, ont la possibilité de témoigner de leur utilisation de la langue et d'échanger sur la multitude des approches d'enseignement et d'apprentissage. Le Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe ([www.ecml.at](http://www.ecml.at)) leur offre cette possibilité, grâce à un programme d'activités consacré à la recherche et au développement de méthodologies, à l'innovation des curricula et à la mise en œuvre des politiques.

La Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe se consacre depuis plusieurs décennies à l'analyse des besoins langagiers en Europe, au fur et à mesure de son évolution, répondant ainsi aux attentes énoncées dans la [Convention culturelle européenne](#) qui affirme que l'étude des langues est un élément essentiel au développement de la coopération pour une Europe harmonieuse. Un des principaux aboutissements de son travail est le *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR)*, qui offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe. Le CECR est largement utilisé en Europe et sur d'autres continents, et son [impact sur la politique et la pratique](#) n'est plus à démontrer (vers rapport du forum).

Le CECR trouve l'une de ses principales applications dans la sphère d'évaluation et de certification, répondant ainsi au besoin vital d'une base commune pour la comparaison et la systématisation des processus d'examen et d'appréciation des compétences. Par ailleurs, un

*Manuel pour relier les examens de langues au CECR* ainsi que toute une série de documents sur la question et de matériels illustratifs sont disponibles auprès de la Division des Politiques linguistiques.

Le *Portfolio européen des langues* est un outil pratique destiné à soutenir l'apprenant individuel dans le développement et la mise en œuvre de son répertoire plurilingue à l'école et dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

Le *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* est un autre instrument destiné à tous ceux qui prennent des décisions concernant les politiques linguistiques éducatives, à tous les niveaux du système éducatif, depuis les décisions ministérielles jusqu'aux décisions prises dans l'école et dans la classe.

Les *Profils des politiques linguistiques éducatives* ont été conçus pour accompagner les Etats membres dans l'analyse et la planification de leurs politiques linguistiques éducatives.